

APPEL À PROJETS MSH – 2017-2018

PROGRAMMES INTERDISCIPLINAIRES THÉMATIQUES

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets
2. Cadrage thématiques de l'appel à projets
3. Critères de recevabilité et d'évaluation
4. Durée
5. Types de soutien de la MSH
6. Modalités de soumission
7. Modalités d'évaluation

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

La Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand (Unité Mixte de Service et de Recherche 3550 UBP/CNRS) a pour objectif d'initier et d'accompagner des programmes interdisciplinaires de grande qualité scientifique, conformément à la charte des MSH, dont le principal instrument, sous l'aspect procédural, est l'appel à projets.

La MSH lance un nouvel appel à projets interdisciplinaires s'inscrivant dans ses axes :

- 1 « Territoires et environnement : transition, adaptation » ;
- 2 « Rupture, révolutions »

Les objectifs principaux de cet appel à projets sont :

- **Soutenir des programmes de recherche interdisciplinaires** qui privilégient des approches croisées de différentes disciplines, en SHS et/ou hors SHS, sur le thème de ses axes « Territoires et environnement : transition, adaptation » ou « Ruptures et révolutions ».
- **Inciter l'inter-institutionnalité** en associant des chercheurs ou enseignants-chercheurs affectés dans des équipes associées à d'autres MSH et/ou d'autres établissements ;
- **Renforcer les collaborations internationales** avec des projets associant des chercheurs et collectifs étrangers travaillant sur la thématique choisie ;
- **Développer la valorisation et la diffusion des résultats.** Tout programme doit déboucher sur des publications scientifiques dans les meilleurs supports reconnus dans les domaines

scientifiques concernés et/ou la préparation de réponses à des appels européens, nationaux ou régionaux. La programmation d'actions de diffusion à destination de publics non scientifiques (professionnels, grand public) est également encouragée.

2. Cadrage thématiques de l'appel à projets

Axe 1 – "Territoires et environnement : transition, adaptation"

L'objectif de cet axe est de réfléchir aux relations établies entre les sociétés et leurs environnements sur la longue durée, depuis le début de l'Holocène jusqu'à aujourd'hui, avec le double objectif de reconstituer une histoire socio-environnementale des territoires et de mettre en perspective les dynamiques actuelles en apportant des éléments de réflexion théoriques et techniques sur les processus de développement durable et harmonieux (environnemental, économique, social ou culturel) des territoires, en insistant sur les mécanismes de transition et d'adaptation des territoires et des sociétés. Un intérêt particulier est porté aux facteurs culturels dans l'organisation des territoires et au rôle joué par les représentations que les acteurs se font de ces espaces. A titre d'exemples, les thématiques suivantes pourraient être abordées :

- La co-évolution des sociétés et de l'environnement sur le long terme pour mettre en évidence l'impact des changements environnementaux sur les stratégies de développement des sociétés et les réponses des milieux aux interventions humaines.

- L'analyse transversale des processus de développement des territoires, tant économiques que sociaux, culturels ou environnementaux.

- La représentation des territoires ainsi que le rôle de celle-ci dans la gestion des territoires et dans la perception de l'environnement.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Axe 2 - "Rupture, révolutions".

Cet axe repose sur l'étude des changements brutaux, radicaux qui voient la rupture de la cohérence d'un système global. Ce vaste domaine est à envisager dans toutes ses dimensions à l'échelle de l'individu, d'un groupe social et dans les domaines du politique, du social, de l'esthétique, de la psychologie, de l'environnement. La révolution politique, la révolution scientifique ou technologique sont les plus facilement identifiables pour les acteurs, néanmoins, les autres formes de révolution (esthétique, religieuse, linguistique, écologique, pédagogique...), souvent moins visibles à court terme, peuvent être très profondes, l'ensemble jouant en interaction. La révolution est à prendre dans toute sa temporalité : détruisant un ordre ancien, elle permet d'imaginer un ordre nouveau qui peut (mais pas toujours) s'incarner dans un délai plus ou moins long. C'est ainsi que la problématique de la révolution peut rejoindre celle de l'innovation. La rupture et la révolution permettent enfin de s'interroger sur la notion de système global à l'échelle d'une société, d'un individu, d'un site naturel et des éléments qui peuvent conditionner son équilibre, toujours provisoire, ou la rupture de celui-ci.

. A titre d'exemples, les thématiques suivantes pourraient être abordées :

- Réseaux de communication et révolutions
- La rupture sociale chez l'individu : processus cognitifs et environnement social
- Rupture environnementale et activité humaine
- Le voyage initiatique, la conversion
- Révolution esthétique, révolution politique, révolution scientifique : rupture ou innovation ?

Cette liste n'est pas exhaustive.

3. Critères de recevabilité et d'évaluation

3.1. Critères de recevabilité

Les projets doivent obligatoirement :

- ↪ être portés par un chercheur, un enseignant-chercheur ou un ingénieur de recherche titulaire affecté à une équipe de recherche associée à la MSH de Clermont-Ferrand.
- ↪ s'inscrire dans l'un des axes
- ↪ justifier le caractère interdisciplinaire et la participation d'au moins deux disciplines différentes en SHS et/ou hors du champ des SHS.
- ↪ Déboucher sur des publications et/ou sur la préparation de projets en réponse à des appels à projets européens, nationaux ou régionaux.

Les projets complets doivent être déposés dans les délais et au format demandé.

3.2. Critères d'évaluation

Les principaux critères d'évaluation à partir desquels les projets seront expertisés sont :

1. La qualité scientifique
2. La méthodologie et faisabilité
3. La qualité et l'apport de l'interdisciplinarité
4. l'évaluation des coordinateurs / équipes (compétences, publications, activités, etc.)
5. Les retombées potentielles et la valorisation
6. La pertinence par rapport à la thématique choisie

En plus de ces critères, le conseil scientifique de la MSH sera particulièrement attentif à :

- L'implication de chercheurs ou enseignants-chercheurs affectés dans des équipes associées à d'autres MSH et/ou d'autres établissements
- L'implication de chercheurs ou de collectifs étrangers

4. Durée

La durée des projets doit être comprise entre 12 et 24 mois maximum.

5. Types de soutien de la MSH

Les projets pourront bénéficier :

↵ **D'un label scientifique** : les projets retenus après sélection par le conseil scientifique de la MSH pourront ainsi se prévaloir de son soutien scientifique.

↵ **D'un soutien financier** :

L'aide annuelle de la MSH ne pourra excéder 5 000 € TTC par projet.

La MSH ne financera pas de matériel informatique courant (ordinateurs, imprimantes). L'objectif n'est pas de se substituer aux laboratoires pour ce type de matériel.

Les frais de missions liés aux journées d'études et réunions de travail (transports, hébergement, repas) **ne pourront excéder 30% du montant de l'aide demandée à la MSH.**

↵ **Des équipements et plateformes mutualisés de la MSH** (cf Annexe 1).

Si le projet nécessite le recours aux plateformes de la MSH, il est demandé aux porteurs de projet de prendre contact avec les responsables des plateformes, et ce impérativement avant le dépôt du dossier, afin de valider les modalités de leurs interventions.

6. Modalités de soumission

↵ **Une lettre d'intention** (titre + nom porteur + laboratoires engagés + disciplines) doit être envoyée par mail au directeur de la MSH, Jean-Philippe Luis (copie E. Mirault-Colin) **le 12 septembre 2016 dernier délai**. Mettre dans l'objet du mail : AAP-MSH2016 + nom du porteur

↵ **Le dossier scientifique** (format word ou Pdf) **et la fiche financière** (format excel) devront être :

- envoyés par **voie électronique** aux deux adresses électroniques suivantes J-Philippe.LUIS@univ-bpclermont.fr et Emilie.MIRAULT@univ-bpclermont.fr, avant le **25 octobre 2016 (13h)**.

Mettre dans l'objet du mail : AAP-MSH2016 + nom du projet + nom du porteur

- envoyés **par courrier** (postal ou interne) à l'attention du directeur de la MSH, **jusqu'au 2 novembre 2016 inclus**.

Un mail d'accusé réception vous sera transmis. Si vous ne recevez pas cet accusé de réception, veuillez prendre contact avec Emilie Mirault-Colin. emilie.mirault@univ-bpclermont.fr

↵ **Les lettres d'engagement**

Les projets devront être visés par les directeurs des unités de recherche impliquées. Ces lettres d'engagement pourront être envoyées par voie postale ou scannées et envoyées par courrier électronique **jusqu'au 9 novembre 2016 dernier délai** à emilie.mirault@univ-bpclermont.fr

Les résultats seront connus **fin novembre 2016**.

7. Modalités d'évaluation

Examen de recevabilité des projets. Les dossiers incomplets ne seront pas transmis aux experts.

Évaluation et classement des projets par le conseil scientifique de la MSH, constitué exclusivement de membres extérieurs à la MSH.

ANNEXE 1 – SERVICES ET PLATEFORMES MUTUALISES DE LA MSH

PLATEFORME INTELESPACE

Cette plateforme géomatique a pour objectif d'apporter un soutien technique et thématique sur les trois principales étapes de la recherche à dominante spatiale :

- acquisition de données géolocalisées
- traitement et la transformation de données
- analyse et l'interprétation des données spatiales.

Personnes à contacter :

Franck Vautier : franck.vautier@univ-bpclermont.fr

Bertrand Dousteysier : Bertrand.dousteysier@univ-bpclermont.fr

PLATEFORME INFORMATIQUE

- **Sauvegarde de données** sur un serveur
- Matériel pour des **visioconférences et captation**

Personne à contacter :

Didier Calet : didier.calet@univ-bpclermont.fr

- **Développement et bases de données (corpus, plateforme multiplumes)**

Personne à contacter :

Thibault Falvard : thibault.falvard@univ-bpclermont.fr

PLATEFORME EDITION (PUBP)

Les Presses universitaires Blaise Pascal (PUBP) assurent la publication et la promotion des travaux de la recherche en SHS. Les PUBP optent pour la diversité des supports d'édition, et publient conjointement la plupart de leurs ouvrages en version papier et numérique. Des procédures de sélection et d'expertise explicites visent à garantir la pertinence et la qualité des projets de publication, que ce soit en matière de contenus, de qualité d'écriture, de mise en forme, d'adaptation au lectorat visé. Un comité éditorial où sont représentés les différents secteurs scientifiques, ainsi que nos partenaires de la chaîne du livre (bibliothèques, librairies) garantit une politique d'édition de qualité.

Personne à contacter :

Benjamin Ducher : benjamin.ducher@univ-bpclermont.fr